

# COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 17 Octobre 2017

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Secrétariat : P. CALUORI

Présents : KODJAJANIAN JM. CHARLES J. SABATINO J. VELOSO J

**Formation initiale entrée dans l'arbitrage les 23, 24 et 25 octobre 2017**

Liste des candidats inscrits :

NOM	Prénom	Club qui inscrit le candidat	Observation
BRANCO	Cyprien	AC Seyssinet Pariset	Dossier complet
BUI VIET LINH	Richard	US Batie Divisin	Manque certificat médical
CHATAGNER	Valentin	Olympique St Marcelin	Dossier complet
DE CARVALHO	Georges	LCA Foot 38	Dossier Complet
JAYET	Evan	AS OYEU	Dossier Complet
MAREY	Alan	FC VAREZE	Dossier Complet
MERLIN	David	Bourg D'Oisans	Dossier Complet
ROMDHANI	Mondher	Moirans FC	Dossier Complet
GUIRADO-PATRICO	Nathan	2 Rochers FC	Dossier Complet
MARTINEZ	Pierre	US Dolomieu	Dossier Complet
MORE	Enzo	US Dolomieu	Dossier Complet
DUTOUR	Léane	GF 38	Dossier Complet
BALSAN	Rémi	ASL St Cassien	Manque certificat médical
BOUTRIG	Nasreddine	AS Pontcharra	Dossier Complet
TOUIOUAR	Amin	AJAT Villeneuve	Dossier Complet
BELLOMO	Clara	Isle d'Abeau	Manque certificat médical
GAILLARD	Raïan	AS Valondras	Dossier Complet
TOUIOUAR	Abdoullah	OC Eybens	Dossier Complet
SALEM	Shain	AC Seyssinet Pariset	Dossier Complet
FERREIRA	Leandro	AC Seyssinet Pariset	Dossier complet
CHABANE	Amar	AS Martinerois	Dossier Complet
MAMIS	Jeremy	US Gieres	Dossier complet
BOUZIDI	Azzeddine	AS Martinerois	Dossier Complet
DESTRAS	Patrick	UNIFOOT	Manque Certificat médical
BOUDIAF	Ahmed	FC Pont de Claix	Dossier Complet
MAYETTE	Bertho	St André le Gaz	Dossier Complet

<b>SAGNES</b>	Quentin	Vezeronce	En attente envoi des documents par le club
<b>BEN FREDJ</b>	Rouchdi	FC Picasso	En attente envoi des documents par le club
<b>ALVES</b>	Valentin	AC Seyssinet Pariset	Dossier complet
<b>CORTES</b>	Manuel	USEA St Antoine	Dossier complet
<b>FERDAOUI</b>	Anas	OC Eybens	Dossier complet
<b>AMMARI</b>	Sami	FC Picasso	Dossier complet Participation sous réserves
<b>BOTSY</b>	Joro	FC Picasso	Dossier complet Participation sous réserves

**ATTENTION : Note aux arbitres SENIORS / JEUNES**

**RATTRAPAGE STAGE le 11 Novembre 2017 de 7H45 à 12H30**

Lieu : Complexe Colette BESSON  
274 Route des Bethanies  
38430 MOIRANS

Présence obligatoire des ARBITRES ABSENTS le Samedi 09 Septembre 2017, ainsi que les arbitres ayant échoué le test physique ou n'ayant pas effectué le test pour différentes raisons.

**FORMATIONS REFERENTS ARBITRES CLUBS**

Tous les clubs ont reçu un courrier mail adressé pour l'une des raisons suivantes :

- Votre club n'est pas en règle avec le statut de l'arbitrage et vous n'êtes évidemment pas sans savoir les conséquences tant financières que sportives que cela entraîne ; ou
- Votre club ne dispose pas encore d'un référent Arbitre ; ou
- Votre club dispose déjà d'un référent actif, auquel cas celui-ci doit participer à un recyclage.

Nous souhaitons par l'intermédiaire de cette lettre encourager vivement chaque club à se doter d'un Référent en Arbitrage. Il peut s'agir d'un arbitre en activité ou d'un arbitre retraité mais également d'un dirigeant motivé et déterminé à remplir la tâche qui lui sera confiée. Les clubs qui comptent déjà dans leur rang un référent actif peuvent témoigner de l'importance de ce rôle en termes de recrutement et fidélisation des arbitres.

**RAPPEL article 44 du Statut de l'Arbitrage :**

*Chaque club désigne un « référent en arbitrage ». Ce référent est le contact privilégié pour tout ce qui a un lien avec l'arbitrage. Il est ainsi responsable de l'arbitrage dans le club : son organisation, son recrutement, sa valorisation, l'intégration et la fidélisation de ses arbitres. La ligue et ses districts organisent des formations spécifiques à destination des postulants « référents en arbitrage ».*

Les inscriptions s'effectuent par formulaires, en inscrivant la personne adéquate (nouveau référent ou référent déjà actif) pour remplir cette fonction importante.

**PRESIDENTS ET REFERENTS SONT CONVOQUES A CETTE FORMATION.**

Une réunion de formation sera organisée dans chaque secteur courant octobre afin d'assurer la formation pratique des référents :

**SECTEURS NORD ISERE:**

- 23/10 à 19H à Domarin – Avenue des Noyers 38300 DOMARIN (parking du gymnase)

**SECTEURS BIEVRE-VALLOIRE :**

- 30/10 à 19H à Viriville – Stade Municipal, Chemin du Bocage 38980 VIRIVILLE

**FORMULAIRE A REMPLIR EN LIGNE (cliquez) :** <https://goo.gl/forms/dA3pW5MedVlyWuZ12>

*(En cas d'impossibilité pour un référent d'assister à la réunion correspondant à son secteur, il est possible de participer à la réunion d'un autre secteur).*

---

### **A tous les Arbitres qui officient en D1 et D2**

Ce qui doit être noté dans les règlements locaux depuis cette saison sur la FMI

**Pour le club A, Mr X présent, pour le club B Mr Y présent**

**Ces formules doivent remplacer celle utilisée antérieurement : éducateurs présents**

### **DOSSIER ARBITRES 2017/2018 :**

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2017/2018 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2017/2018).

### **MESSAGE IMPORTANT**

### **COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES**

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons\* (\*sous réserve de respecter certaines conditions) Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

**Licenciés non concernés** Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral) **Les arbitres**

**Dossiers médicaux des arbitres** : Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018. Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

\* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

\* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

\* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.  
Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

---

## CONTACTS COMMISSION :

### Président :

**André SERVE** Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : [andre.serve@free.fr](mailto:andre.serve@free.fr)

### Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

**Nicolas BROTONS** Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : [nicolas.brotons@isere.fff.fr](mailto:nicolas.brotons@isere.fff.fr)

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

### Désignateur arbitres adultes :

**Albert BROUTY** Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : [albertbrouty@aol.com](mailto:albertbrouty@aol.com)

### Désignateur jeunes arbitres :

**Eric FIARD** Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : [veyet.fiard@yahoo.fr](mailto:veyet.fiard@yahoo.fr)

### Désignateur Observateurs :

**Jean-Marie KODJADJANIAN** Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : [imarie.kodja@yahoo.fr](mailto:imarie.kodja@yahoo.fr)

### Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

**Fernand RODRIGUES** Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : [fernandrodrigues21@gmail.com](mailto:fernandrodrigues21@gmail.com)

**Correspondant Trésorerie : José VELOSO** Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : [jose-veloso@wanadoo.fr](mailto:jose-veloso@wanadoo.fr)

**Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :**

### **Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE**

KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

### **Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN**

BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

### **Secteur NORD-ISERE**

MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

### **Secteur BIEVRE-VALLOIRE**

SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

## COURRIERS DIVERS :

FFF / FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs : lu et noté

LA POSTE : Journée Nationale de L'arbitrage (10ème anniversaire) : Lu et noté

## COURRIERS ARBITRES :

Mr ZEIGLER Boris : Lu et noté

Mr FEBUSSE Florian : Reprendre contact avec le Club dans un 1<sup>er</sup> temps. Puis prendre contact avec le trésorier de la CDA.

Mr NUCKEHEDY Akash : Lu et noté

Mr CHAARI Wajdi : Lu et noté

Mr DESPIERRE Christophe : Vous pouvez passer au district un mardi en fin d'après-midi pour récupérer un écusson.

Mr ALBERTY Florian : Lu et noté

Mr GUIGON Florian : Transmis à la Commission Etique.

**COURRIER CLUBS :**

CLAIX F : Lu et noté

ST ANTOINE : Commission de Discipline

FC PICASSO : Commission du Statut de L'Arbitrage

US BEAUREPAIRE : Demande rejetée, pas de motif

FC ST QUENTINOIS : La CDA vous donnera satisfaction en fonction de ses disponibilités

FC VEUROIS : Dates du Nord ISERE

OLYMPIC CLUB EYBENS : Lu et noté

FC EYBENS : Lu et noté

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
T'ES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.